

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



Document à l'intention des parents 2018-2019

À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence compromettant la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Nos résultats

En 2016-2017, suite à la passation du questionnaire SÉVEQ, nos priorités étaient d'améliorer le climat de justice et le sentiment d'engagement et d'attachement au milieu chez nos élèves.

Toutefois, la majorité de nos élèves se sentent en sécurité à l'école, se sentent soutenus par les différents intervenants de notre milieu scolaire et prétendent que leur réseau social est bien établi.

Suite à la mise en place d'une trajectoire d'intervention qui nous permet d'assurer le suivi auprès des élèves concernées et leurs parents, nous constatons une amélioration sensible de la perception des élèves quant à l'aide apportée par les adultes de l'école.

Portrait de la situation

En 2017-2018, le comité du climat sain et sécuritaire a amorcé les travaux portant sur une gestion plus positive des comportements des élèves. De plus, tous les membres du personnel ont reçu la formation sur l'enseignement explicite des comportements attendus.

Cette année, ce même comité a déployé à tout le personnel de nos trois pavillons la mécanique de la gestion positive des écarts de conduite et de l'enseignement explicite des bons comportements. De plus, nous avons uniformisé nos règles de conduite à celles de la CSDN ; ce qui assure une meilleure application et compréhension par tout le personnel et les élèves face aux attentes de l'école.

Priorité(s) :

Nous poursuivrons les actions du plan de lutte, dont différents ateliers de prévention (civisme, violence, intimidation, habiletés sociales, récréations organisées, tournées des classes, AVSEC, police de Lévis, Espace Chaudière).

Nous porterons une attention plus particulière à la violence verbale et à la cour de récréation. De plus, cette année, nous implantons différents moyens de rendre plus facile la dénonciation de toutes situations de violence et d'intimidation.

DÉFINITIONS

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



ÉCOLE
**Notre-Dame-
d'Etchemin**

QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- Identification des surveillants par l'entremise des bandes oranges réfléchissantes.
- Implantation du programme « Espace Chaudière » sur 2 ans.
- Implication de la police de Lévis (atelier sur la cyberintimidation et atelier unité sans violence).
- Ateliers mis en place par l'AVSEC.
- Récréations organisées pour les élèves de la 3^e et 4^e années.

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment où un acte est constaté :

L'adulte témoin, rencontre l'élève victime afin d'obtenir sa version des faits.
L'adulte témoin peut référer à la direction de l'école, à la TES école ou encore à un professionnel de l'école afin de prendre le relais immédiatement.
Rencontre des différents élèves impliqués ainsi que l'identification de leur rôle.
Communication aux parents des différents élèves impliqués (victime, acteur, témoin)

Mesures de soutien et d'encadrement :

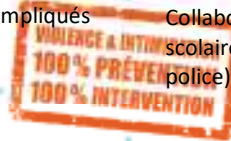
Protection de la victime ;
Communication et sollicitation de la collaboration des parents
Renforcement du comportement attendu;
Rencontre avec une personne ressource de l'école (ex : réflexion sur la situation, démarche réparatrice, mesures d'aide) ;
Soutien individuel à fréquence rapprochée ;
Collaboration avec les Services éducatifs de la commission scolaire ou les partenaires externes (CISSS ou service de police) s'il y a lieu.

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Suivi :

Intervention 211 (définition : un suivi auprès de la victime après deux jours, une semaine, un mois) lorsqu'un événement d'intimidation survient à l'école.



MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

En 2017-2018, les élèves ou les parents pouvaient dénoncer toutes situations en appelant ou en écrivant à l'école et en demandant une rencontre avec l'adulte de leur choix.

En 2018-2019, nous ajoutons les moyens de dénonciation suivants : formulaire électronique, billet de dénonciation, une adresse courriel pour chacun des pavillons et une boîte vocale centralisée au Méandre (à venir 2018).

**DÉNONCER OU SIGNALER
CE N'EST PAS
« STOOLER »**

Vous pouvez obtenir une assistance
auprès de la personne désignée par
la commission scolaire :
intimidation@cnavigateurs.qc.ca

Pour signaler une situation
dans le transport scolaire :
418 838-8310, poste 27739 (ASSEZ)

**PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE
POUR UN MILIEU
SAIN ET SÉCURITAIRE**



Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

 COMMISSION SCOLAIRE DES
NAVIGATEURS